RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2023

© Balloïd Photos

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION

CONTEXTE

Publié le 20 mars 2023, le 6e rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) rappelle que les émissions de Gaz à Effet de Serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent, entraînant une élévation de la température de la surface du globe d'1,1°C par rapport à la période pré-industrielle. Quels que soient les scénarii d'émissions, le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C dès le début des années 2030.

Encore une fois, le GIEC alerte sur l'accélération des changements climatiques et constate encore et toujours que le rythme et l'ampleur de l'action sont insuffisants pour l'endiguer. Le défi reste de réduire rapidement et fortement les émissions pour créer un monde plus sûr, plus durable et renforcer sa résilience à travers des stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Cœur d'Essonne Agglomération souhaite prendre sa part dans la lutte contre les changements climatiques et agir face à cette urgence écologique et énergétique, en inscrivant le territoire dans des trajectoires climat-air-énergie ambitieuses et réalistes, adaptées au profil socio-économique et à la démographie de son écosystème. Pour autant, pour tendre vers ces trajectoires, c'est l'ensemble des acteurs du territoire qui doit se mobiliser pour réussir à relever le défi climatique et atteindre les objectifs territoriaux en termes d'atténuation d'impact carbone, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

L'Agglomération est engagée, depuis sa création, pour le développement durable de son territoire et a formalisé cet engagement dans l'ensemble de ses documents structurants, préfigurant ainsi la formalisation de son PCAET. En effet, Cœur d'Essonne Agglomération s'est dotée, dès 2018, d'un Bilan Carbone et d'une Stratégie de développement de l'Économie Circulaire ; dès 2019, d'un projet de territoire ayant comme objectif de relever le défi des grandes transitions, dont la transition écologique, d'un Schéma de Cohérence Territoriale, qui en traduit les orientations en matière d'aménagement et de préconisations urbanistiques, d'un programme de transition agricole et alimentaire, d'un Plan Local de l'Habitat, d'un Schéma de développement des Énergies Renouvelables et de Récupération en 2020, et d'une Programmation Pluriannuelle d'Investissement majoritairement dédiée à la transition écologique.

Par ailleurs, Cœur d'Essonne Agglomération a arrêté à l'unanimité le 4 décembre 2023 son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET est ensuite transmis pour avis aux autorités environnementales référentes puis fera l'objet d'une consultation du public d'une durée d'un mois. À l'issue, le projet de PCAET pourra être adopté en Conseil communautaire.

Il comporte un plan de 42 actions articulés autour de 7 axes structurants qui déclinent de façon opérationnelle les objectifs définis par les trajectoires territoriales en matière de réduction des consommation énergétiques et des émissions en GES, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Le présent Rapport de Développement Durable 2023 s'inscrit donc dans la continuité du PCAET arrêté. Dans un souci de lisibilité et de synthèse, il ne reprend pas l'intégralité des actions réalisées en 2023 en faveur du développement durable, qui figurent déjà dans le PCAET, mais présente les actions clés de l'année réalisées par Cœur d'Essonne Agglomération et qui contribuent à la transition écologique du territoire.

Rédigé en application du décret de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ce rapport est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. Il traduit la volonté des élus de l'Agglomération de respecter le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable fixé par le Ministère de la transition écologique.

Directeur de la publication : Éric Braive
Coordination, création graphique et mise en page : Direction de la communication
Rédaction : Service développement durable
Photos : Adobe Stock, Stocklib, iStock.

SOMMAIRE

Axe 1 Réduire l'empreinte écologique des mobilités 4

Axe 2 Réduire l'empreinte écologique des bâtiments 6

Axe 3 Développer les énergies renouvelables 10

Axe 4 Développer l'économie circulaire 12

Axe 5 Poursuivre la transition agricole et alimentaire 14

Axe 6 Renforcer l'écoresponsabilité des services publics et de l'administration 16

Axe 7 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles et adapter le territoire aux changements climatiques 20

MODALITÉS DE PRÉSENTATION

Un système de référencement visuel permet de repérer pour chaque action menée les interactions entre les cinq finalités du développement durable, symbolisées par les pictogrammes ci-après :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments déterminants de la démarche :

a/ stratégie d'amélioration continue

b/ participation

c/ organisation du pilotage

d/ transversalité des approches

e/ évaluation partagée

Les actions de ce rapport d'activités font toutes l'objet d'un programme de suivi et d'évaluation, pluriannuel, s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue.

Sur chaque tableau d'action :

Titre de l'action telle qu'inscrite dans le plan d'action (fiches actions) PCAET	
Enoncé de l'action réalisée en 2023	
Description succincte de l'action réalisée	**Un chiffre/donnée clé de l'année 2023 en lien avec l'action réalisée**

AXE 1

Réduire l'empreinte écologique des mobilités

Améliorer le fonctionnement et l'environnement des gares	
Réalisation des pôles gare Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois et Brétigny-sur-Orge	
Obtention d'une subvention auprès d'Île-de-France Mobilités pour le projet de pôle gare de Marolles-en-Hurepoix. Finalisation des études en vue d'une demande de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités (IDFM) pour le pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge et réalisation des travaux de réseaux préparatoires. Travaux en vue de la livraison de la passerelle de Sainte-Geneviève-des-Bois et lancement du concours pour le reste du pôle gare Poursuite des études préalables sur Brétigny-sur-Orge avec la SCNF.	Coût du projet pôle gare de Marolles : 11,2 M€ (financement 70 % IDFM, 15 % Agglo, 15 % SNCF). Coût du projet de pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge : 18,6M€ (financement 56 % IDFM, 32 % Agglo, 12 % SNCF).

Déployer le plan vélo	
Réalisation d'itinéraires cyclables	
Réalisation de 3 itinéraires cyclables : 1. Collège Saint Exupéry - Gare de Marolles-en-Hurepoix 2. Gare de Saint-Michel-sur-Orge - Croix Blanche 3. Station Parc du Château T12 Morsang-sur-Orge - Parc du Château.	3 650 mètres d'aménagements cyclables créés en 2023.

Développer et améliorer l'offre en transports en commun à travers des projets structurants	
Mise en service du T12 express	
Mise en service du Tram T12 entre Massy et Évry le 10 décembre 2023 (maîtrise d'ouvrage Île-de-France Mobilités), desservant notamment la station « Parc du Château » située à Morsang-sur-Orge. Réalisation par Cœur d'Essonne des travaux aux abords de cette station T12 intégrant la création des deux arrêts de bus (accès direct au T12) et l'itinéraire cyclable. La mise en service du T12 doit permettre d'améliorer les temps de parcours en transports en commun vers des pôles environnants tels que Massy, Longjumeau ou Évry.	16 stations desservies par le T12 dont Parc du Château à Morsang-sur-Orge et 3 autres à proximité immédiate de Cœur d'Essonne Agglomération (Épinay-sur-Orge, Coteaux de l'Orge et Amédée Gordini), desservies par les lignes de bus locales. Tram-train de 92 places assises. 1 tram toutes les 15 min dans chaque sens en heure de pointe. 40 minutes de Massy à Évry.

Améliorer l'offre de service bus	
Démarrage d'exploitation de la Délégation de Service Public n°25 et préparation des évolutions d'offres prévues en janvier 2024	
Suivi du démarrage d'exploitation de la Délégation de Service Public n°25 au 1er août 2023, attribuée à Transdev par Île-de-France Mobilités et regroupant la grande majorité des lignes de bus du territoire. Négociations avec Île-de-France Mobilités pour améliorer l'offre prévue à partir du 8 janvier 2024, date de mise en place des évolutions.	Au 8 janvier 2024, la DSP n°25 regroupera 65 lignes de bus : • 57 lignes régulières, • 5 services de Transport à la Demande, • 2 lignes Noctilien, • 1 bus de soirée.

AXE 2

Réduire l'empreinte écologique des bâtiments

	Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires	
	Réhabilitation thermique et énergétique de la Maison des Llarris	
	Travaux de réhabilitation thermique et énergétique de la Maison des Llarris, intégrant une isolation intérieure des murs périphériques, le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries à hautes performances thermiques, l'isolation des verrières et le remplacement de l'ancienne chaudière à gaz par deux chaudières à basse condensation.	Doublage intérieur, remplacement de toutes les menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière obsolète par deux chaudières gaz à condensation et pose de stores sur les façades exposées sud.

	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments communaux des villes de moins de 10 000 habitants	
	Poursuite et renforcement de l'accompagnement des communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre du Conseil en Énergie Partagée (CEP), avec la mise en place d'un service mutualisé	
	L'Agglomération a établi un partenariat avec l'Ademe pour cofinancer le poste de Conseiller en Énergie Partagé (CEP) de 2023 à 2025. Un ingénieur thermicien a été recruté en décembre 2022 pour mener ces missions. Dix communes de moins de 10 000 habitants ont adhéré à ce service mutualisé, contribuant financièrement à raison de 0,8 € par habitant, avec les conventions signées en février 2023.	Durant l'année 2023, le CEP a présenté un bilan du patrimoine complet à trois communes et cela a permis à une d'entre elles d'aboutir d'ores et déjà à des travaux de rénovation énergétique, il continue son accompagnement sur les 7 autres communes. Aussi à son actif, deux sessions de formation sur la thématique « Initiation à la thermique » auprès des élus, des agents techniques et des agents cadres ont été réalisées, l'objectif est de poursuivre cette lancée sur l'année 2024.
	Mise en place d'un fond de concours dédié aux communes de moins de 10 000 habitants, inscrites dans le dispositif de Conseil en Énergie Partagée, pour soutenir financièrement les travaux d'amélioration énergétique sur leur patrimoine	
	Les opérations bénéficiant du fonds de concours incluent la rénovation énergétique de l'école de Guibeville, de la mairie d'Égly, la réhabilitation thermique de l'école maternelle Charles Perrault à Égly, et la rénovation du complexe sportif Marc Senee à Villiers-sur-Orge, avec des contributions respectives du fonds de concours allant de 11 723,69 € à 61 808,50 €.	Trois opérations validées en décembre 2023 de rénovation thermique et énergétique des communes de Guibeville, d'Égly et de Villiers-sur-Orge.

	Poursuivre l'accompagnement à la rénovation énergétique du parc privé de logements et des entreprises pour accroître leur efficacité énergétique	
	Optimisation de la rénovation énergétique des logements privés et bâtiments d'entreprises en 2023	
	Poursuite de la mise en œuvre d'un service de conseil énergétique gratuit (Espace Conseil France Rénov) offrant des conseils personnalisés, des évaluations thermiques à domicile et des audits énergétiques pour les petites copropriétés et entreprises.	Réalisation de 396 conseils téléphoniques simples, 102 conseils personnalisés et 66 évaluations thermiques à domicile. Organisation de 5 audits énergétiques pour copropriétés et environ 60 prêts de caméras thermiques. Budget annuel de 100 000 € pour l'Espace Info Énergie, avec 50 % de cofinancement CEE SARE.

	Poursuivre le soutien financier à la rénovation énergétique des logements des ménages modestes pour lutter contre la précarité énergétique	
	Mise en œuvre de programmes de prévention et d'accompagnement (POPAC) pour les copropriétés fragiles, en partenariat avec l'ANAH	
	Le POPAC vise à accompagner des copropriétés pour assainir leur gestion et leur situation financière ou juridique et à préparer des programmes de travaux complexes.	Quatre copropriétés fragiles sélectionnées pour un accompagnement renforcé dans le cadre du POPAC 2024-2026, suite aux actions de prévention menées de 2015 à 2021. En effet deux prestataires en charge de l'accompagnement et de la formation des copropriétaires ont été sélectionnés suite à un lancement de marché public.

AXE 3

Développer les énergies renouvelables

	Mettre en œuvre le Schéma des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)	
	Développement du raccord à la géothermie	
	Raccordement de l'Espace nautique de Sainte-Geneviève-des-Bois au réseau de chaleur de géothermie géré par la société d'exploitation des EnR (SEER).	Raccordement en avril 2023.
	Conseil National de la Refondation (CNR) Énergie	
	Cœur d'Essonne a organisé, le 31 mars 2023, une réunion dans le cadre du CNR. Cette réunion était centrée sur la valorisation des déchets comme source d'EnR&R, à savoir le biométhane issu de la méthanisation des biodéchets, et les combustibles solides de récupération (CSR) issus des refus de tri des déchets d'activités économiques, des encombrants et des déchetteries. Ces travaux, organisés sous forme d'ateliers de réflexions, ont permis d'identifier les freins au développement de ces sources d'EnR&R. Des propositions d'évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles ont été formulées et remontées à l'État, pour lever ces freins.	2 ateliers de travail. 39 participants. 21 propositions remontées à l'État.
	Signature promesse de vente NEOEN pour projet hydrogène et enquête publique pour projet photovoltaïque sur La Base 217	
	En 2023, Cœur d'Essonne Agglomération a franchi une étape clé dans le développement des énergies renouvelables avec la signature d'une promesse de vente avec Neoen pour un projet hydrogène, et le lancement d'une enquête publique pour un projet photovoltaïque sur La Base 217, initiatives s'inscrivant dans le cadre du Schéma des EnR&R, visant à créer un écosystème innovant autour de l'hydrogène et du photovoltaïque, et à renforcer l'offre d'approvisionnement en carburants alternatifs sur le territoire.	Projet photovoltaïque de 34,8 MWc, production annuelle de 40 GWh, économisant 18 360 tonnes de CO_2 par an. Développement parallèle d'une unité de production d'hydrogène vert.

AXE 4

Améliorer et optimiser la collecte des déchets

Améliorer et optimiser la collecte des déchets	
Approbation du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	
Ce plan stratégique en 10 actions définit la politique de prévention des déchets de l'Agglomération pour les 6 années à venir, en se concentrant sur des objectifs de réduction, de réutilisation et de recyclage, conformément aux exigences environnementales et réglementaires. Il vise à optimiser les pratiques de gestion des déchets tout en réduisant leur impact sur l'environnement.	Adoption du PLPDMA, en conseil communautaire du 4 décembre 2023, qui oriente les actions de l'Agglomération en matière de prévention des déchets.
Mise en œuvre du Plan « Boost ECT » (extension des consignes de tri) pour améliorer la communication et l'efficacité du tri des emballages et des papiers, suite au succès de l'appel à projet de CITEO	
Plan de 11 actions ciblées sur 9 mois, jusqu'en juillet 2023, visant à augmenter les quantités d'emballages triées et à réduire les erreurs de tri.	Le taux de refus a reculé de 6 points entre 2022 et 2023 (passé de 31 % en 2022 à 25 % en 2023, soit la valeur la plus faible depuis 2017 et le passage en ECT – données 2023 sont en cours de consolidation).
Collecte des biodéchets : bilan expérimentation + vote SIREDOM	
Expérimentation sur 8 mois pour proposer une solution de collecte des biodéchets en sacs couplée avec celle des ordures ménagères. Objectif : répondre à la réglementation sans ajouter ni conteneurs ni tournées de collecte.	Les résultats obtenus, présentés aux membres du SIREDOM en décembre 2022, ont permis de mener au vote à l'unanimité pour la construction d'une unité de tri dédiée à ce type de collecte, qui pourra ainsi être déployée à partir de 2025.

Accompagner la structuration d'un écosystème autour du BTP et de la construction	
Mise en œuvre de deux projets exemplaires intégrant des pratiques d'économie circulaire	
Cœur d'Essonne souhaite s'appuyer sur 2 projets portés par les communes du territoire pour expérimenter des démarches d'économie circulaire dans l'aménagement : la démolition et reconstruction de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois, et la réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge, avec un accent sur le réemploi et l'utilisation de matériaux biosourcés. Ces 2 projets ont été retenus en 2023 dans le cadre du programme régional FEDER FSE + Île-de-France Bassin Seine 2021-2027 et vont ainsi bénéficier de financements fléchés via le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI).	Obtention de subventions dans le cadre du programme ITI, s'élevant à 302 400 € pour le projet de la Halle du Marché de Sainte-Geneviève-des-Bois (coût total de 756 000 €) et à 320 000 € pour la réhabilitation du gymnase de Villiers-sur-Orge (coût total de 800 000 €).

AXE 5

Poursuivre la transition agricole et alimentaire

	Créer et accompagner la transition de nouvelles fermes	
	Renforcement et extension de la cellule foncière Sésame	
	Extension de la cellule foncière à l'Agglomération de Grand Paris Sud, renforçant son rôle dans la promotion de l'agriculture durable et la création de nouvelles exploitations agricoles. Depuis 2020, le programme Sésame a notamment permis d'accompagner 23 porteurs de projets dont l'installation ou la confortation après installation ont pu être accompagnées, sur 17 exploitations distinctes et pour environ 290 hectares de terres.	4 porteurs de projet déjà installés en bio ont été confortés (agrandissement pour améliorer la pérennisation des structures). 3 porteurs de projet qui se sont installés en double-actif. 16 porteurs de projet qui se sont installés à titre principal, dont presque 3 sur Cœur d'Essonne : • Cédric Hessemans à Saint-Germain-lès-Arpajon, production de sapins, • Mike Metz à Brétigny-sur-Orge, maraîchage, • Bientôt Hélène Phan à Sain-Germain-lès-Arpajon, maraîchage. La cellule foncière Sésame s'est étendue en avril 2023 à l'EPCI voisine (Grand Paris Sud) et se duplique sur d'autres territoires, dont dans le Val d'Oise (d'autres territoires étant en discussion).

	Renforcer les partenariats avec la recherche et les universités	
	Financement de travaux de recherche sur la comptabilité socio-écologique des fermes et sur l'organisation de l'agriculture urbaine en contexte d'aménagement	
	Comptabilité socio-écologique des fermes : poursuite de la thèse portée dans le cadre de la Chaire de Comptabilité écologique (Paris Dauphine, AgroParisTech). Organisation de l'agriculture urbaine en contexte d'aménagement : veille et recherche réalisées par une post-doctorante de la Chaire Aménager le Grand Paris (École d'Urbanisme de Paris, Université Paris-Est Créteil, Université Gustave Eiffel). Étude des enjeux et modalités organisationnels, économiques et environnementaux de l'intégration de l'agriculture (péri)urbaine en contexte métropolitain.	Réalisation de la comptabilité socio-écologique de la Ferme de l'envol. Réalisation et diffusion (sous forme de projections-débats) du premier épisode de la série de films *L'aménageur et l'agriculteur,* intitulé *L'Envol.*

	Développer les initiatives citoyennes autour de l'agriculture et de l'alimentation	
	Lancement d'un jeu de cartes éducatif sur la transition agricole et alimentaire locale	
	Lancement, dans le cadre d'un cycle de travail du Conseil de Développement et d'Implication Citoyenne (Codevic), d'un projet de jeu de cartes mettant en scène la transition agricole et alimentaire dans le contexte local. Ce jeu, dont la vocation pédagogique n'altère aucunement la qualité ludique, cible principalement les enfants âgés de plus de 9 ans et sera distribué aux écoles, centres de loisirs et médiathèques du territoire.	En 2023, ont eu lieu une douzaine de séances de test et de travail concret sur le jeu, mobilisant le collectif Sésame du Codevic, des partenaires Sésame volontaires et regroupés au sein d'un « Conseil scientifique du jeu Sésame » ainsi qu'une petite centaine d'enfants, élèves de CM1/CM2 de deux écoles du territoire ou inscrits dans une structure d'accueil loisirs.

AXE 6

Renforcer l'écoresponsabilité des services publics et de l'administration

Accélérer la modernisation de l'éclairage public	
Accélération du taux de remplacement des lampes afin de fixer à 10 % du patrimoine, chaque année	
Remplacement de points lumineux à incandescence par des luminaires LED moins énergivores, dans le cadre du plan de sobriété avec un budget supplémentaire alloué de 2 400 000€ en 2023.	Remplacement de 800 points lumineux équivalant à une économie estimée d'environ 556 800 kWh d'énergie et à une réduction d'environ 42,96 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

Inscrire la transition écologique dans l'action des médiathèques	
Organisation de l'opération *Troc Livres* dans les médiathèques de Cœur d'Essonne Agglomération	
Organisée cette année les 24 et 25 novembre 2023, l'opération *Troc Livres* s'est déroulée dans toutes les médiathèques du territoire. Les médiathécaires ont collecté et trié les livres en bon état dont les habitants souhaitaient se séparer. Les livres ainsi récupérés ont permis d'alimenter la bibliothèque éphémère lors du Village Consommer autrement à Noël, le 9 décembre. Les habitants pouvaient venir y chercher gratuitement des livres parmi les ouvrages collectés. Les livres restant à l'issue du Village ont été donnés à l'association *Ammareal* pour être vendus à prix solidaire.	Plus de 2 600 livres donnés par les habitants. Près de 1 000 livres récupérés gratuitement lors du Village Consommer autrement.

Décarboner la mobilité des agents de la collectivité	
Poursuite de l'acquisition de vélos électriques à destination des agents	
Permettre aux agents de Agglo d'utiliser un vélo pour leurs déplacements professionnels plutôt qu'une voiture de service.	Mise à disposition des agents de 3 vélos à assistance électrique sur 3 sites pilotes, pour les déplacements professionnels, mais également pour être testés dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Renforcer la démarche d'éco-responsabilité de l'administration	
Coconstruction et publication d'un guide pratique de l'agent écoresponsable	
Un travail de concertation a été réalisé en 2023 avec les agents de la collectivité sur les pratiques écoresponsables pouvant être mise en œuvre par chacun au quotidien, dans le cadre de l'exercice de ses missions. Ce travail doit aboutir à la co-construction d'un guide de 50 écogestes permettant de réduire son impact sur l'environnement, dans l'exercice de ses missions. Ce guide pratique de l'agent écoresponsable est destiné à devenir le point de départ de toute la démarche d'animation et de cohésion interne autour de l'écoresponsabilité. Un programme mensuel de sensibilisation et d'animations (webinaires, éco-défi, ateliers…) est prévu dès 2024 en ce sens.	Plus de 100 agents impliqués dans la coconstruction du guide, aboutissant à la proposition de 50 actions écoresponsables spécifiques.

S'engager pour une commande publique durable	
Intégration des clauses sociales et environnementales dans la commande publique	
Intégration des dimensions environnementales et sociales dans toutes les étapes de la procédure de passation des marchés publics, avec une attention particulière à la spécification technique, aux critères d'attribution et aux conditions d'exécution des contrats.	25 % des marchés comportent une clause environnementale.

Créer et animer une dynamique territoriale autour de la transition écologique	
Ateliers participatifs du Codevic sur la Transition Écologique et Énergétique	
Le Codevic a joué un rôle important en 2023 en facilitant des discussions et des échanges enrichissants sur des aspects vitaux de la transition écologique et énergétique. Ces ateliers ont permis de rassembler diverses perspectives et de stimuler l'engagement communautaire, favorisant ainsi une approche collaborative et innovante dans la mise en œuvre de stratégies durables.	Organisation de 3 ateliers participatifs avec le Codevic en 2023, couvrant des sujets tels que la renaissance écologique, la démarche négaWatt et la mobilisation citoyenne autour des énergies renouvelables.
Organisation de l'édition 2023 du « Village Consommer autrement » sous forme de marché de Noël, visant à sensibiliser les habitants aux enjeux de consommation responsable et au zéro déchet	
Organisé le 9 décembre 2023 à la Piscine d'En Face de Sainte-Geneviève-des-Bois, le Village Consommer autrement s'est mis cette année aux couleurs de Noël avec pour objectif de sensibiliser les habitants à des modes de consommation plus durables et plus responsables durant les fêtes de fin d'année. Les visiteurs ont pu profiter d'ateliers pour enfants et adultes ainsi que d'une déambulation musicale tout au long de la journée.	18 stands de créateurs, entreprises, associations, présentant des produits et solutions pour consommer autrement. 460 visiteurs.

Développer des outils de suivi et d'évaluation de la transition écologique	
Déploiement et utilisation de la plateforme « Territoires en Transitions » (TET) dans le cadre de la démarche Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour le suivi et l'évaluation de la transition écologique de Cœur d'Essonne Agglomération	
En 2023, dans le cadre de sa collaboration avec l'Ademe pour la démarche COT, Cœur d'Essonne Agglomération a intégré l'utilisation de la plateforme TET. Développé par l'Ademe, cet outil est intéressant pour le suivi et l'évaluation des initiatives de l'Agglomération dans les domaines du Climat Air Énergie (CAE), anciennement Cit'ergie, et de l'Économie Circulaire (ECi). TET joue également un rôle crucial dans le suivi et l'évaluation du PCAET. L'adoption de cette plateforme, couplée aux audits réalisés, a permis de dresser un état des lieux précis, d'identifier les axes d'amélioration et de planifier stratégiquement les futures actions en faveur d'une transition écologique et énergétique efficace et durable.	Quatre réunions de présentation de la plateforme TET réalisées au 1er semestre 2023 et accès en édition attribués à 27 agents pour la gestion et le suivi des actions écologiques et énergétiques. Deux audits réalisés sur les deux référentiels CAE et ECi.

AXE 7

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles et adapter le territoire aux changements climatiques

	Développer et préserver la biodiversité du territoire	
	Réhabilitation de la « forêt » du Bois des Roches	
	Après l'opération de plantation de la forêt urbaine à Villiers-sur-Orge en fin 2022, un important chantier de réhabilitation de la « forêt » du bois des Roches à Saint-Michel-sur-Orge a démarré en fin janvier 2023.	1,5 km d'allées piétonnes réhabilitées et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
	Conseil National de la Refondation (CNR) Biodiversité	
	Cœur d'Essonne a organisé le 9 juin 2023 une deuxième réunion dans le cadre du CNR, cette fois-ci focalisée sur le rôle des territoires dans la préservation de la biodiversité, à travers 4 thématiques : les enjeux de la maîtrise publique de l'eau pour la préservation de la biodiversité, la conciliation de l'agriculture et de la biodiversité, la déclinaison des trames vertes, bleues et noires dans les communes et la conciliation entre un grand projet d'aménagement et la protection de la biodiversité. A l'instar du CNR sur l'Énergie, ces travaux, organisés sous forme d'ateliers de réflexions, ont permis d'identifier les freins au développement de ces sources d'EnR&R. des propositions d'évolutions législatives, réglementaires et organisationnelles ont alors été formulées et remontées à l'État, pour lever ces freins.	4 ateliers de travail. Quelques 50 participants.

	Porter l'écoexemplarité du projet de La Base 217 en matière de biodiversité	
	Initiation de la phase 3 des travaux de biodiversité sur La Base 217, avec un focus sur la création d'espaces dédiés à la biodiversité et le développement de la trame de continuités écologiques	
	L'année 2023 marque le début de la phase 3 des travaux de biodiversité sur La Base 217, avec un accent sur la création d'espaces dédiés à la biodiversité et le développement de la trame de continuités écologiques. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de reconversion écologique du site, intégrant des initiatives de gestion des eaux pluviales et de préservation de la biodiversité locale.	Les travaux de biodiversité, d'un budget de 5,5 millions d'euros, couvrent environ 30 hectares d'espaces publics, incluant la plantation de plus de 27 000 sujets depuis 2018. Le projet prévoit également un schéma de gestion des eaux ambitieux, avec un coût estimé de 6 millions d'euros, visant un objectif de « zéro rejet ».

Restaurer le cycle naturel de l'eau	
Optimisation de la gestion des ressources en eau et renforcement du cycle naturel	
Gestion alternative des eaux pluviales. Amélioration de la séparativité des rejets avec des travaux de mise en séparatif des effluents sur le secteur de Marolles-en-Hurepoix. Restriction des autorisations des rejets d'eau d'exhaure aux nécessités temporaires de chantier et refus des rejets permanents.	1,45 millions d'euros de travaux de mise en séparatif. 32 000 m³/an d'eaux de nappe non pompés dans le cadre de la construction.

Produire et préserver la ressource en eau potable	
Établissement du Syndicat Mixte Fermé « Eau du Sud Francilien » pour la gestion publique de la production et du transport de l'eau Potable	
Création du syndicat mixte fermé « Eau du Sud Francilien » pour la maîtrise publique de la production et du transport de l'eau potable, visant la reprise en propriété publique des installations de production et de transport d'eau potable du Réseau Interconnecté Sud Francilien (RISF).	Établissement de « Eau du Sud Francilien » en janvier 2023, unifiant Cœur d'Essonne Agglomération et 3 autres intercommunalités pour le contrôle public de la ressource en eau, visant la reprise en propriété des installations précédemment détenues par le groupe Suez.

Mener des projets d'aménagement exemplaires	
Démarche de certification HQETM aménagement de la ZAC des Belles Vues	
En 2023, l'Agglomération a continué à promouvoir l'excellence en matière d'aménagement durable avec la poursuite de la certification HQETM pour la ZAC des Belles Vues. Un audit a été mené en juin pour évaluer les progrès et identifier les opportunités d'amélioration, renforçant l'engagement de l'Agglomération envers des projets d'aménagement exemplaires.	Réalisation d'un audit de certification HQETM en juin 2023, visant à évaluer et améliorer les standards de durabilité et d'exemplarité de la ZAC des Belles Vues.

Accompagner les communes dans l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les documents d'urbanisme locaux	
Accompagnement des communes pour la mise en compatibilité de leurs Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), visant à intégrer les objectifs de transition écologique	
L'année 2023 a permis de mettre en œuvre des enjeux et orientations prévus au SCoT : volet règlementaire de la trame verte et bleue, atelier sur l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) secteur Route de Corbeil, avis argumenté et structuré de Agglo en tant que PPA dans le cadre des procédures de révision des PLU, formation en intra associant les communes sur le PLU. L'année 2023 a également été l'occasion de travailler avec les communes le calendrier de mise en compatibilité des PLU avec le SCoT opposable jusqu'en février 2027, en parallèle du travail mené sur l'élaboration du SDRIF-E arrêté en juillet 2023.	Démarrage de l'étude urbaine sur le secteur de la Route de Corbeil en décembre 2023, dans le cadre de l'ORT. Guide Trame Verte et Bleue (TVB) élaboré en juillet 2023. Avis PPA sur le PLU arrêté du Plessis-Pâté en octobre 2023. Une formation en intra sur les procédures d'évolutions des PLU et le lien avec les politiques publiques de Agglo. 3 webinaires, 2 séminaires et un atelier portant sur l'articulation PLU/ SCoT/ Schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E) et un avis de contributions rédigées à l'attention de la Région.
Élaboration du guide de la Trame Verte et Bleue du SCoT de Cœur d'Essonne Agglomération en 2023, visant à renforcer les continuités écologiques et la préservation des espaces naturels	
Élaboration d'un guide de traduction des enjeux de trame verte et bleue du SCoT dans les PLU et identification des enjeux et potentiels de renaturation.	3 ateliers de travail et de co-construction du guide avec les communes et les partenaires (Département, SYORP, Île-de-France Nature, ONF, SAFER). Un guide pragmatique d'outils règlementaires, d'actions et subventions possibles réalisé en juillet 2023 et premier repérage du potentiel foncier pour la renaturation sur les 21 communes de territoire. Une présentation du guide et de ses enjeux lors du CNR Biodiversité.
Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3e échéance et des cartes stratégiques du bruit de 4e échéance (CSB E4) pour l'intégration des enjeux de transition écologique et sonore dans les documents d'urbanisme	
L'année 2023 a été marquée par l'approbation du PPBE de 3e échéance et l'arrêt des CSB E4. Le PPBE a été élaboré avec les contributions des communes et les CSB E4, élaborées par Bruitparif, ont été présentées aux communes, fournissant des informations clés sur les évolutions en matière de pollution sonore et soulignant l'importance de la gestion sonore dans la planification urbaine.	Réalisation d'une session informative avec l'association Bruitparif et les services techniques des communes pour la présentation des cartes de bruit et des enjeux liés.

Cœur d'Essonne Agglomération

La Maréchaussée 1 place Saint-Exupéry
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Contact : 01 69 72 18 00 - communaute@coeuressonne.fr
www.coeuressonne.fr

Sainte-Geneviève-des-Bois • Brétigny-sur-Orge • Morsang-sur-Orge • Saint-Michel-sur-Orge • Arpajon
Saint-Germain-lès-Arpajon • Fleury-Mérogis • Breuillet • Villemoisson-sur-Orge • Longpont-sur-Orge
Égly • Marolles-en-Hurepoix • Ollainville • Le Plessis-Pâté • La Norville • Leuville-sur-Orge
Villiers-sur-Orge • Bruyères-le-Châtel • Cheptainville • Avrainville • Guibeville